

Vœu de Martine Gouriet, conseillère générale, Catherine Doiret, Alain Fabart, Christiane Gourdin, Françoise Montseny et Patrick Widloecher, conseillers municipaux socialistes et Châtillon pour tous

**Conseil municipal de Châtillon
30 mai 2007**

Considérants :

1) Exposés des motifs

« Pour votre santé « mangez au moins 5 fruits et légumes par jour » : tout le monde connaît cette phrase qui accompagne depuis plusieurs mois déjà la plupart des publicités alimentaires qui passent à la télévision. Vu les prix actuels des fruits et légumes, cette recommandation est, chacun le reconnaîtra assez aisément, difficile à suivre pour la plupart des français. Pour certains d'entre eux, c'est même mission impossible, nous pensons notamment à tous ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans notre commune, et selon la caisse d'Allocations familiales des Hauts de Seine, on comptait environ 800 adultes allocataires de minima sociaux vivant sous le seuil de pauvreté fin 2005. Depuis, la situation économique s'est dégradée et malheureusement, il y a fort à parier que leur nombre a encore augmenté.

Le développement durable, c'est d'abord être solidaire avec le futur et son prochain. Dans cette optique, nous nous devons d'aider les plus démunis. C'est la raison pour laquelle nous proposons que la commune remette chaque mois des bons d'achat (entre 20 et 50 euros par mois) pour des fruits et légumes pour un montant variable suivant le nombre de personnes vivant dans le foyer des allocataires ci-dessus mentionnés. Ces bons d'achats seraient échangés exclusivement dans les commerces volontaires de Châtillon.

Cette action permettrait de participer à une meilleure santé pour les habitants les plus démunis de Châtillon car la maladie coûte aussi très cher à notre société. D'autre part, elle aurait aussi le mérite de relancer le commerce de détail et de proximité et donc l'activité économique de notre commune.

2) Mise en œuvre proposée

Cette mise en œuvre devra être étudiée par les services municipaux afin de prévoir le système le plus efficace possible.

Une des possibilités est la suivante :

La liste des commerçants volontaires sera diffusée par la ville et les commerçants le feront savoir directement en apposant une affichette sur la devanture de leur magasin. Après avoir reçu les bons des ayants droits en guise de paiement, ils pourront les échanger contre l'argent correspondant au Centre Communal d'Action Sociale. Le centre communal d'action sociale sera le seul habilité à distribuer les bons, en fonction des ressources des personnes.

3) Financement

N'ayant pas accès à la base de données sur les allocataires viva, nous ne pouvons pas donner le nombre de personnes pouvant bénéficier de cette prestation et donc le coût réel de cette proposition. Nous pensons à un montant mensuel de 20 à 50 E suivant la taille de la famille.

Supprimé : .

Une évaluation approximative conduit à 300.000 E, ce qui correspondrait à environ 1,2% du budget 2008 des frais fonctionnements hors frais de personnel de Châtillon.

Nous souhaitons à nouveau mentionner que Châtillon a les frais de fonctionnement hors frais de personnel par habitant les plus élevés par rapport aux communes voisines, supérieurs de 21% par rapport à Montrouge et de 19% par rapport à Clamart

Aussi nous sommes persuadés que des poches d'économie existent et qu'elles peuvent être utilisées pour mettre à disposition de nos concitoyens les plus en difficultés une aide indispensable en cette période difficile pour certains d'entre nous. .

A titre d'exemple, il est possible d'envisager le financement suivant ::

- **100.000 E** pourraient être économisés sur les frais de missions et de réceptions, simplement en leur redonnant leur niveau de l'année 2006. En effet, nous avons constaté que ce poste a explosé depuis 2004, de 252.000 E à 535.000 au budget 2008-

- **70.000 E** sur les illuminations de Noël, qui se sont montées en 2007 à 140 000 euros. Châtillon n'est pas le boulevard Haussmann.

- 130.000 E** pourraient être économisés sur le poste Achat de prestations, qui a augmenté de 808.000^E sur le budget 2008 par rapport au CA 2007. Si on exclut le budget de 400.000^E lié à la nouvelle crèche, ce poste augmenterait quand même de 270.000 E soit de 13% par rapport au CA 2007.

Etant donné les différents considérants ci-dessus, le conseil municipal de Châtillon, réuni en séance publique le 30 mai 2007, s'engage dans l'étude de la distribution de bons d'achats pour les Châtillonnais vivant en dessous du seuil de pauvreté.